

Questions orales

Meech et sa décision comme premier ministre de la province de Québec.

Mais je voudrais demander simplement ceci au premier ministre: Si on considère la possibilité que le premier ministre du Québec puisse changer sa politique, le premier ministre du Canada a-t-il pris une décision pour avoir une réunion bientôt avec le premier ministre de la province de Québec et les autres premiers ministres pour continuer le processus de changement dans notre Constitution et, en même temps, résoudre certains problèmes fondamentaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que j'ai répondu hier à mon ami et que j'avais écrit au premier ministre le 7 octobre pour fixer la tenue d'une conférence des premiers ministres dans le premier trimestre de 1989. Sans aucun doute, il y sera question de sujets constitutionnels à ce moment-là.

Mais le problème demeure entier. C'est un peu pour utiliser la phrase de mon prédécesseur en ce qui concerne la Constitution. Lui-même, dans ce livre, a porté un jugement très sévère sur la constitution de 1981-1982. La lacune principale, c'était l'absence du Québec. On n'a même pas réussi, avec la clause nonobstant, à réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel canadien.

Alors, voici le défi pour nous tous d'essayer de trouver une formule qui permettrait la réintégration du Québec dans la famille canadienne, dans l'honneur et dans l'enthousiasme, et ensuite, on sera en mesure de passer aux autres décisions importantes, comme la réforme du Sénat, comme la justice pour nos peuples autochtones et toutes les autres grandes questions qui nous attendent. Mais nous ne pouvons rien faire à moins que nous ne puissions trouver une formule qui va permettre la réintégration, dans des conditions honorables du Québec dans la Constitution canadienne.

[Traduction]

ON DEMANDE DE CONVOQUER UNE CONFÉRENCE DES
PREMIERS MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une série de questions à poser au premier ministre. Hier, il a reproché au premier ministre du Manitoba d'avoir relié l'Accord du lac Meech à la loi québécoise sur les langues. Il a lui-même fait ce lien aujourd'hui, pendant la période des questions.

M. Valcourt: C'est stupide.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il l'a réellement fait.

Deuxièmement, le premier ministre n'a pas fait connaître sa réaction aux requêtes du premier ministre du Nouveau-Brunswick et maintenant du premier ministre de l'Ontario qui veulent que les premiers ministres se réunissent prochainement pour étudier la clause dérogatoire et décider comment assurer la protection nationale des droits des minorités.

Le premier ministre consent-il à convoquer une conférence des premiers ministres au début de la nouvelle année et à mettre à l'ordre du jour la question de la clause dérogatoire et la façon d'en faire un sujet d'entente entre les provinces et le gouvernement fédéral afin que nous puissions la retirer de la constitution et protéger pleinement les droits des minorités?

• (1440)

Pourquoi n'a-t-on pas examiné la question en même temps que l'Accord du lac Meech? Le premier ministre est-il maintenant disposé à réviser ses positions et à mettre la question à l'étude pour que nous puissions effacer le précédent établi il y a quelques jours?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, deux inexactitudes sont à relever dans l'entrée en matière de mon honorable ami. Il prétend que le premier ministre McKenna a demandé une conférence immédiate des premiers ministres. Le premier ministre McKenna a plutôt dit le contraire. Il estime qu'une conférence des premiers ministres serait prématurée.

Le député a ensuite affirmé que j'avais relié l'Accord du lac Meech à l'utilisation de ce droit.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): En effet.

M. Mulroney: Je n'ai rien dit en ce sens. J'ai dit que le premier ministre Bourassa avait laissé entendre à la conférence de presse qu'il renoncerait peut-être éventuellement à utiliser la clause dérogatoire si le Québec et les autres minorités étaient protégés par l'adoption de l'Accord du lac Meech. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je n'ai pas établi de rapport de ce genre.

Une voix: Êtes-vous en désaccord avec eux?

M. Mulroney: Je n'ai pas fait de lien du tout, car l'Accord du lac Meech n'est aucunement lié à ce qui s'est passé dans la province de Québec. L'Accord du lac Meech garantit une protection accrue, plus de justice et d'égalité pour les minorités anglophones et francophones de tout le Canada, ce que tous les députés des Communes, sans exception, ne peuvent qu'approuver.